

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 09 novembre 2009

DATE DE CONVOCATION :	15.09.2009	CONSEILLERS (ERE) EN EXERCICE :	14
		CONSEILLERS PRESENTS :	10
		CONSEILLERS ABSENTS/REPRESENTES :	3
DATE D’AFFICHAGE :	15.09.2009	CONSEILLERS ABSENTS :	1

L’an deux mil neuf, le neuf novembre, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoint au Maire, Messieurs BEAUVAIS, BUISSON, CHAHER, BUISSON, TARDIF, LEBIGRE, JOUENNE - Conseillers

Etaient absents, (e) représentés (e) : Madame CERTAIN a donné pouvoir à Monsieur DA LAGE – M. ALINGRE à M. BONTE

Etait absent : M. PROUIN

Secrétaires de séance : Mme GUIGNERY et M. Thierry JOUENNE

Ordre du jour

- Délibération 'Classe Découverte 2010'
- Délibération 'Lampadaire Garderie'
- Délibération 'Avenant Garderie'
- Délibération 'Gratification fin d'année'
- Délibération 'Indemnités du Receveur Municipal'
- Délibération 'Avenant Prestations Accueil Loisirs'
- Délibération 'Avenant contrat prévoyance maintien de salaire'
- Délibération 'Contrat groupe d'assurance collective'
- Décisions modificatives budget de fonctionnement
- Délibération 'Qualité de l'eau 2008'
- Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 21 septembre 2009

Alain BONTE demande, que soit précisé en page 3 (paragraphe 9) que le panneau, supportant le plan de la Commune, a été installé par les agents techniques avec l'aide de l'entreprise DUVAL Maçonnerie.

En l'absence d'autres observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Délibération 'Classe découverte 2010'

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de financement des classes découvertes déposée par les enseignants, selon le programme suivant :

Classes Du CM1 et CM2 : Séjour en Angleterre - Kent – Londres – Sussex pendant 3 jours du 10 au 12 mai 2010 (2 nuitées)

Budget de l'opération pour la participation de 55 élèves = 260 € * 55 = 14 300,00 €

Plan de financement : 50% à la charge des familles, soit 7 150,00 €
 25% financé par la coopérative scolaire, soit 3 575,00 €
 25% financé par la collectivité, soit 3 575,00 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, LE CONSEIL Municipal, décide, à l'unanimité :

- **d'inscrire au budget 2010, une participation de 3.575,00 € pour les classes découvertes**
- **charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches pour l'obtention d'une subvention auprès du Département de Seine-Maritime,**
- **autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

2. Délibération 'Lampadaire garderie'

Monsieur Le Maire, Président du SIER, informe Le Conseil Municipal qu'il a sollicité le Syndical Départemental d'Energie pour l'étude et le chiffrage de la pose d'une lanterne avec lampe de 150 W avec crosse en acier galvanisé posée sur un support bois existant dans la sente qui dessert la nouvelle garderie-accueil ados.

Plan de financement : Montant des travaux H.T. ⇒ 1.150,00 €
 Montant de la subvention par le SDE ⇒ 436,00 €
 Participation de la Commune ⇒ 714,00 €
 Montant de la TVA à préfinancer ⇒ 225,40 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, **LE CONSEIL Municipal**, à l'unanimité :

- Approuve les travaux et le plan de financement tel que décrits précédemment,
- d'inscrire au budget 2010, une participation de 939.40 € (TTC) représentant la participation communale,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Délibération 'Avenant garderie'

Après avoir entendu l'exposé de la commission des travaux,

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n° 22/2009 du

04 mai 2009 relative à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de construction de la garderie-accueil ados,

Vu la délibération n° 10/2008 du 14 avril 2008 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL Municipal**, à l'unanimité, décide :

- De conclure les avenants d'augmentation ci-après avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération désignée ci-dessus :
 - **Lot N° 4 Menuiseries Extérieures Aluminium et Fermetures**
Attributaire : Entreprise SGM à Barentin (76360)
Avenant n° 1 = 750 € H.T. maximum pour la pose d'un châssis en aluminium
 - **Lot N° 10 VRD – Aménagement extérieur**
Attributaire : Entreprise SAFFRAY à Bacqueville-en-Caux (76730)
Avenant n° 1 = 1000 € H.T. maximum pour l'extension de la clôture en limite séparative de la parcelle AK640
- D'autoriser Le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leurs exécutions.

4. Délibération 'Gratification fin d'année'

Monsieur Le Maire expose que le décret n° 200.61 du 14 janvier 2002 a créé l'indemnité d'administration et de technicité applicable au personnel et propose de reconduire, pour l'ensemble du personnel stagiaire, titulaire et contractuel, la prime accordée l'an passé, majorée de 1,053% ce qui porte son montant à 550.00 € / Brut par agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- d'attribuer à l'ensemble du personnel quelque soit leur statut ; agents titulaires, stagiaires et contractuels, (en contrat de droit privé, en contrat d'accompagnement pour l'emploi et/ou en contrat de remplacement), une prime de 550.00€/brut pour l'année 2009,
- que ce montant sera proratisé en fonction de la date d'entrée en fonction de l'agent,
- d'inscrire au budget de l'exercice, les crédits correspondants au chapitre 012.

5. Délibération 'Indemnités du Receveur Municipal'

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que Monsieur Michel CORDIER a succédé à Madame Catherine GUILBERT, au poste de Receveur Municipal à la Trésorerie de Grand-Couronne et que l'assemblée doit se prononcer pour les indemnités qui lui sont versées en contrepartie des prestations de conseil qu'il assure.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'accorder, à compter du 1^{er} octobre 2009 et pour la durée du mandat, à Monsieur CORDIER, les indemnités qui étaient attribuées à Mme GUILBERT pour les prestations de conseil et de confection des documents budgétaires.

6. Délibération 'Avenant Prestations Accueil de Loisirs '

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2002 relative à la création du centre de loisirs sans hébergement et la convention de la Caisse d'Allocations Familiales de ROUEN ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de SAHURS de renouveler cette convention,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise, Le Maire, à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs entre la Caisse d'allocations familiales de ROUEN et la Commune de SAHURS, pour l'année 2010 et suivantes.

7. Délibération 'Avenant contrat prévoyance maintien de salaire'

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que le statut de la fonction publique territoriale prévoit qu'un agent ne perçoit qu'un demi-traitement à partir du 91^{ème} jour de congés maladie. Face à ce risque, la Commune de Sahurs a souscrit en 2007, en accord avec les agents, un contrat de prévoyance « garantie maintien de salaire » avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Ce contrat a pour objet de garantir aux agents la perception d'un plein traitement pour une durée de trois ans, à partir du 91^{ème} jour de congé maladie.

La cotisation de cette assurance de 0.75% calculée sur le traitement brut indiciaire, majoré des primes éventuelles, était répartie à raison de 30% pour les agents, et de 45% pour la collectivité.

A compter du 1^{er} janvier 2010, le taux de la cotisation est fixée à 0.79%, Monsieur Le Maire propose qu'elle soit répartie à raison de 30% pour les agents et 49% pour la collectivité.

Monsieur Le Maire expose au Conseil que cet avenant au contrat ne peut rentrer en application qu'après accord du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve la proposition de répartir le taux de la cotisation de 0.79% à hauteur de 30% pour les agents et 49% pour la collectivité, à compter du 01/01/2010,
- Autorise Le Maire à signer le contrat collectif 'garantie maintien de salaire' avec la Mutuelle Nationale Territoriale, ainsi que ses avenants.

8. Délibération 'Contrat groupe d'assurance collective'

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a souscrit un contrat groupe d'assurance collective couvrant les salaires des agents communaux en incapacité de travail. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2010. Monsieur Le Maire informe que le Conseil doit autoriser le Centre de Gestion à mettre en concurrence pour la reconduction de ce contrat de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la reconduction du contrat groupe d'assurance collective et autorise le centre de gestion à émettre un appel d'offres pour sa reconduction à compter du 1^{er} janvier 2011.

9. Décision modificative budget de fonctionnement

Compte tenu de la décision prise précédemment d'accorder une prime au personnel communal, Pierre PASQUIS propose les ajustements budgétaires suivants :

CREDIT A OUVRIR		
Chapitre	Libellé	Montant €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6000,00
CREDIT A REDUIRE		
Chapitre	Libellé	Montant €
011	Charges à caractère général	-6000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

10. Délibération 'Qualité de l'eau 2008'

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel de 2008 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Turbidité : Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : La valeur moyenne est de 20,0mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50mg/l.

Pesticides : Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire).

Plomb : l'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb.

Appréciation Générale : eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport annuel 2008.

11. Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que :

- le banquet des anciens se tiendra le dimanche 7 mars 2010
- les élections régionales auront lieu les dimanches 14 mars (1^{er} tour) et 21 mars (si nécessaire pour le 2^{ème} tour)
- les vœux du maire se dérouleront le samedi 9 janvier 2010 à 11 h 30
- le syndicat départemental subventionne à hauteur de 80% les 2047 € correspondant à la mise à jour du plan et du repérage des foyers lumineux réalisés par la Société ETDE dans le cadre du nouveau contrat d'entretien signé avec cette entreprise
- le syndicat départemental subventionne à hauteur de 60% les remplacements de crosses et ampoules à basse tension
- il a reçu une lettre du Conseil Général l'informant d'une enquête publique sur les déchets du 23/11 au 23/12 2009 et demandant un affichage
- l'Agglo fait une enquête dans les transports en commun sur l'origine-destination des Usagers
- une réunion sur les chambres de dépôts est prévue avec le port de Rouen, le 10 novembre, pour faire le point. Le conseil aura à se prononcer prochainement sur le projet de cession des chambres. D. LEGRAND suggère qu'un rapport final démontrant l'innocuité des chambres soit au préalable transmis
- une réunion sur l'aménagement du carrefour de la Maison brûlée s'est tenue récemment. Le projet avance et les travaux devraient débuter fin 2012
- les dates de distribution des sacs de collecte des déchets ont été fixées au 26/27 mars et 22/23 octobre 2010
- la visite de l'usine de traitement de l'eau potable de Maromme est reportée du 12 décembre 2009 au 16 janvier 2010
- les dates de chasses en forêt de Roumare sont connues (du 24 octobre au 9 février)
- une première réunion sur le PLU a eu lieu avec l'Agglo. Celle-ci conseille l'élaboration d'un PLU et non d'une carte communale. Le projet durera environ 3 ans. Le coût est évalué entre 25 k€ et 40 k€ ; des subventions sont possibles à hauteur de 70 à 80%.

M. le Maire demande à ce que soit signalée toute anomalie concernant les allumages et arrêts de l'éclairage public (allumage 6h, arrêt 23h) et propose qu'on dresse le calendrier des conseils municipaux pour 2010 :

25 janvier, 03 mars, 29 mars, 03 mai, 14 juin, la date du 5 juillet reste à confirmer.

12. Tour de table

D. LEGRAND informe que :

- une réunion du Syndicat des prairies se tiendra le 21 novembre
- le rapport de la réunion de la commission des affaires scolaires a notifié que tout se passe bien au niveau du restaurant scolaire et que le parc informatique nécessite une maintenance
- une nouvelle équipe intercommunale (Hautôt-sur-Seine, Saint-Pierre-de Manneville, Sahurs) a repris l'organisation du téléthon suivant un programme diffusé par affiches
- le chapeau du panneau supportant le plan de Sahurs est toujours manquant, ainsi que le béton activé au pied
- l'Association **Arts** organise un concert le 15 novembre et qu'une réunion des Usagers des bacs se tiendra à Heurteauville, le 19 novembre.

J.P. BEAUVAIS informe que :

- une assemblée générale de l'Association « voix sur seine » s'est tenue récemment. Le bilan financier est positif et les demandes de reconduction des subventions vont être formulées. Le festival 2010, qui se tiendra du 25 au 27 juin, sera centré sur les chœurs d'enfants et prévoit 7 à 8 concerts.
- lors d'une réunion du PNR, le calendrier des classements en sites classés en cours a été donné : pour la boucle de Seine: 2004-2010 ; l'estuaire : 2011 et la forêt de Brotonne : 2013. Des possibilités d'exclusions sont possibles dans des sites classés pour les installations portuaires.

V. BUISSON informe que :

- des affiches, annonçant les manifestations organisées pour le téléthon, sont en cours de fabrication
- une réunion aura lieu prochainement avec les annonceurs du journal de Sahurs pour fixer le tarif des publicités

Il interroge Monsieur Le Maire sur l'avancée du projet 'Charmilles II' ; *Une réunion de la commission 'Travaux' est fixée au 7 décembre.* IL demande à Alain BONTE où en sont les travaux de rénovation des douches de la salle polyvalente. Pierre PASQUIS lui précise qu'ils seront inscrits au budget 2010. Il signale un problème de sécurité au niveau d'une porte de la salle polyvalente.

B. TARDIF signale que des Habitants du lotissement des Aulnes l'ont interrogé sur l'entretien des pelouses. M. Le Maire lui précise que cet entretien est à la charge de l'association des copropriétaires.

F. LEBIGRE informe que des Habitants de la Grande Voie l'ont interpellé sur les dangers rencontrés par les enfants circulant à pied sur cette départementale à la hauteur de la rue Maze. Monsieur Le Maire propose que la DDE soit contactée pour voir le problème.

T. JOUENNE propose que soit organisée la récupération des cartouches d'imprimante usagées via la société **Eco Print Collecte** qui peut mettre à la disposition de la commune des containers et achète ces cartouches.

Il informe que :

- une opération de récupération des téléphones portables » a été lancée dans le cadre du Téléthon. Une boîte a été installée chez le boulanger
- deux personnes de Sahurs se sont portées volontaires dans le cadre du Plan Communal de sauvegarde (PCS)
- demande que lui soient transmises la liste du matériel municipal susceptible d'être utilisé dans le cadre du PCS ainsi que celle des personnes isolées ou à mobilité réduite
- plusieurs photos de la commune ont été transmises à l'office du tourisme dans le cadre de la rénovation de son site Internet
- le chantier d'automne au niveau de la mare pédagogique a permis de débroussailler un espace supplémentaire et que la circulation de l'eau a été améliorée. Dans l'avenir B. CARMAN du CARDERE suggère de contacter l'Agglo, le PNR et l'Association Pomologique pour envisager la création d'un verger conservatoire. L'installation de ruches pourrait aussi être envisagée.

Il signale que, sur le site internet de l'Agglo, le vote positif du Conseil Municipal de Sahurs sur la modification du périmètre de l'agglo et l'adhésion à la CREA n'est pas mentionné.

Il demande si des personnes ont reçu une formation pour l'utilisation du défibrillateur ; *Une 1^{ère} séance de formation a eu lieu en juin.*

P. PASQUIS informe le Conseil que :

- l'Assemblée Générale de l'Association de Défense de la Boucle de Roumare se tiendra le 20 novembre
- l'Assemblée Générale de l'Association « Sport et loisirs » se tiendra le 11 décembre
- l'établissement d'un dossier de candidature pour bénéficier de l'épicerie sociale de Canteleu n'est pas aussi facile qu'annoncé. L'anonymat n'est pas assuré et la mairie de Canteleu, contre la gestion administrative des demandes, demande 20 € par dossier. Les bénéficiaires doivent aider physiquement au fonctionnement de l'épicerie sous peine de radiation. Il informe que le conseil devra délibérer sur le fait d'accorder à la mairie de Canteleu la gestion si la commune adhère et subventionne cet aide.

Monsieur Le Maire donne la parole à M.ROBILLARD, Directeur de l'école, qui informe le Conseil que :

- Le salon du livre se tiendra le 28 novembre
- La recette du salon de thé sera reversée au Téléthon.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 23 h 20.

Le Maire

Guy DA LAGE